



DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS
Pôle Sports
☎ 02 38 79 33 42

DECISION N° 2022-07

Le Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision sur les matières précisément définies par ladite délibération,

DECIDE

Article 1 :

- de contracter avec l'**Hôpital de Jour « Pierre Chevaldonné »**, sis 6ter place Saint Laurent 45000 Orléans, en vue de la mise à disposition de la salle de boxe du Complexe Maurice Millet pour un stage de découverte de la boxe française sur les périodes de vacances scolaires aux dates et heures suivantes :
 - ✓ Du 7 au 11 février 2022)
 - ✓ Du 11 au 15 avril 2022) de 14h à 16h
 - ✓ Les 4, 6, 7 et 8 juillet 2022)
- au tarif horaire de 25,10 €, soit un total de 14 séances x 2h x 25,10 € = **702,80 €**
- de signer la convention jointe à la présente décision.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre
- Monsieur le Trésorier – Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 07 février 2022


Christophe Chaillou
Conseiller Départemental-Maire
de Saint Jean de la Ruelle